

Au plus près des animaux



Le directeur de l'OABA, en visite dans un de nos troupeaux du bonheur

Nos actions
Nos succès **2016**



Depuis plus de 50 ans, l'OABA intervient dans la défense des animaux, de l'élevage à l'abattoir. A l'époque, les "bêtes d'abattoirs" étaient les oubliées de la cause animale.

En un demi-siècle, les choses ont beaucoup évolué grâce à l'OABA. Aujourd'hui, les conditions d'élevage et d'abattage des animaux sont parmi les préoccupations majeures de nos concitoyens

Notre association mène des actions concrètes sur le terrain :

Dans les abattoirs : L'OABA obtenait en 1964 le premier texte imposant l'insensibilisation des animaux avant leur mise à mort. Mais de nombreux abattoirs dérogent à cette obligation pour l'abattage rituel. L'OABA lutte pour imposer le recours systématique à l'étourdissement.

Dans les élevages : L'OABA se voit confier, de plus en plus souvent, des animaux retirés à leur éleveur pour mauvais traitements ou abandon de soins. Au cours de l'année 2016, l'OABA a assuré le sauvetage de près de 1 000 animaux.

Le Troupeau du Bonheur : L'OABA accueille des animaux sauvés de la misère pour les placer dans la quinzaine de fermes partenaires réparties aux quatre coins de la France pour leur assurer enfin une vie paisible.

Ces actions ne sont possibles que grâce à la générosité de nos donateurs et légataires, notre association ne bénéficiant d'aucune subvention des pouvoirs publics ou de sociétés privées.

Je compte sur votre aide et vous en remercie.

Docteur Jean-Pierre KIEFFER
Président de l'OABA

Œuvre d'assistance aux bêtes d'abattoirs

Association fondée en 1961 et reconnue d'utilité publique depuis 1965

10, place Léon Blum – 75011 Paris



@oaba_off



facebook.com/oaba



oaba.fr



contact@oaba.fr

Nos actions de terrain : les sauvetages

Parmi les missions de l'OABA, il en est une à laquelle l'association est particulièrement attachée : secourir, accueillir et héberger les animaux, victimes de mauvais traitements ou d'abandon de soins.



Procédures judiciaires

L'OABA est intervenue, au cours de l'année 2016, dans 30 procédures judiciaires pour abandon de soins ou mauvais traitements, et a pris en charge 927 animaux :

313 bovins

589 ovins

16 caprins

9 équidés

Sauvetages d'animaux

Les équipes de l'OABA ont été filmées en action sur le terrain par des journalistes de France 2.

Le reportage était diffusé le samedi 5 novembre 2016 au cours du journal télévisé, dans la séquence "Samedi 13 heures 15".



Troupeau du Bonheur

Plus de 200 animaux constituent le Troupeau du Bonheur de l'OABA.

Bovins, moutons, chèvres, équidés mènent à présent une vie paisible au pré dans une quinzaine de fermes partenaires.

Nos actions de terrain : les abattoirs

Une autre mission importante de l'OABA est de faire améliorer les conditions d'abattage des animaux, en instaurant un dialogue avec les professionnels et les services de contrôle. C'est aussi de faire évoluer les réglementations et leur application.



Visites d'abattoirs

Lors de leurs visites, les délégués de l'OABA, vétérinaires ou techniciens, apportent leur expertise sur le matériel et sur la manipulation des animaux.

Une équipe de France 5 a suivi l'OABA lors d'une de ses visites d'abattoir. Le reportage sera diffusé fin février 2017.

Audition par la Commission d'enquête parlementaire

L'OABA a été entendue dès le premier jour des auditions par la commission d'enquête sur les conditions d'abattage. Plusieurs de nos demandes ont été reprises dans les 65 propositions du rapport remis par la commission à l'Assemblée Nationale.



Frédéric Freund et Jean-Pierre Kieffer



Alain Monod, Olivier Falorni et Jean-Pierre Kieffer

Amélioration de la réglementation

L'OABA apporte son soutien à la proposition de loi présentée par le député Olivier Falorni, en particulier pour l'installation de caméras vidéo en abattoirs et le renforcement des contrôles sur la manipulation et la mise à mort des animaux.



Œuvre d'Assistance aux Bêtes d'Abattoirs

10, place Léon Blum 75011 Paris
Tél. 01 43 79 46 46 - Fax. 01 43 79 64 15
www.oaba.fr - contact@oaba.fr

Bulletin de soutien ponctuel

J'apporte mon soutien et fais un don de :

30 € 50 € 100 € Autre :

66% de votre don sont déductibles de vos impôts,
dans la limite de 20% de votre revenu imposable.

Un don de 50 € ne vous coûte que 17 €

- Par chèque à l'ordre de l'OABA
- Par virement bancaire au compte (IBAN) : FR76 1027 8061 2000 0202 3640 120
- Par carte bancaire directement sur le site de l'OABA : www.oaba.fr

Pour recevoir la newsletter bimensuelle de l'OABA, voici mon adresse électronique :

.....@.....

Nom :

Prénom :

Adresse :

CP : Ville :

Merci pour l'aide que vous apportez à nos actions de protection des animaux

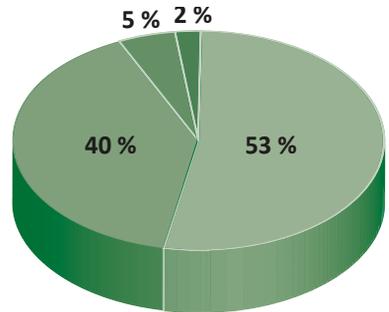
L'OABA en chiffres

Année 2016	450 000 : euros de frais de sauvetages
	1000 : animaux recueillis
	50 : visites d'abattoirs
	30 : procédures judiciaires
	10 : salariés

LES RESSOURCES

La quasi-totalité des fonds provient de la générosité publique.

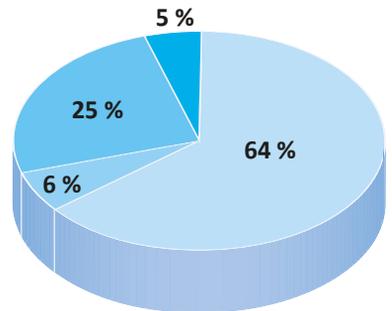
Cotisations et dons	53 %
Legs et assurances-vie	40 %
Produits financiers	5 %
Dommages et intérêts	2 %



LES DÉPENSES

La part la plus importante des dépenses est consacrée aux procédures judiciaires et aux sauvetages.

Procédures et sauvetages	64 %
Visites d'abattoirs	6 %
Fonctionnement	25 %
Communication	5 %



DONNEZ EN CONFIANCE

La comptabilité de l'OABA est contrôlée par un cabinet d'expertise comptable indépendant et certifiée par un commissaire aux comptes.

Le bilan financier est présenté et approuvé par l'assemblée générale. Il est publié chaque année dans notre Bulletin et sur le site internet.

Comment soutenir nos actions

Plus que jamais nous avons besoin de vous pour continuer à agir sur le terrain en faveur des animaux. L'OABA ne fonctionne que grâce à la générosité de ses donateurs et légataires pour mener ces actions :

Une opération de sauvetage :

- La bétailière : 2 500 €
- Le matériel : 500 €
- Le personnel : 500 €

Total : 3 500 €

(Moyenne selon les interventions en 2016)

Troupeau du bonheur :

- | | Bovin | Ovin | Cheval |
|-----------------|-------|-------|--------|
| - Vétérinaire : | 100 € | 50 € | 200 € |
| - Hébergement : | 800 € | 190 € | 1600 € |

Total sur un an : 900 € 240 € 1800 €

Coût par mois : 75 € 20 € 150 €

Une procédure en justice :

- Honoraires d'avocat : 1 500 €
- Huissier et frais : 500 €

Total : 2 000 €

(Estimation selon les procédures en 2016)

Un audit dans un abattoir :

- Salaire et charges d'un délégué : 300 €
- Déplacement et hébergement : 350 €

Total : 650 €

(Estimation selon les audits réalisés en 2016)

➔ FAIRE UN DON PONCTUEL

20 €

Après déduction fiscale 6,80 €

1 mois d'hébergement
et soins pour un **mouton**

150 €

Après déduction fiscale 51 €

1 mois d'hébergement
et soins pour un **cheval**

225 €

Après déduction fiscale 76,50 €

3 mois d'hébergement
et soins pour un **bovin**

➔ FAIRE UN DON RÉGULIER (prélèvement mensuel)

75 € / mois

Après déduction fiscale 25,50 € / mois

1 an d'hébergement pour un **bovin**

150 € / mois

Après déduction fiscale 51 € / mois

1 an d'hébergement pour un **cheval**

➔ DONATION, LEGS, ASSURANCE-VIE

L'OABA reconnue d'utilité publique est exonérée des droits de succession

Ecrivez-nous pour recevoir plus de renseignements.

OABA - Service donateurs • 10, place Léon Blum - 75011 Paris
contact@oaba.fr